



CONVENTION D'ENGAGEMENT POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN COMPOSTEUR

Exemplaire à remettre à Tours Métropole Val de Loire

Le compostage individuel permet la transformation de ses propres déchets de cuisine et de jardin en amendement naturel utile pour le jardinage. Il permet ainsi de maîtriser les coûts de collecte et de traitement des déchets en limitant les quantités à éliminer tout en préservant l'environnement.

Tours Métropole Val de Loire, propriétaire des composteurs, met à disposition un composteur d'une capacité de 320 litres environ accompagné d'une plaquette de montage et d'un guide pratique sur le compostage.

Mr/Mme :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Téléphone (domicile) :

Superficie du jardin en m2 :

S'engage à :

- suivre les instructions données Tours Métropole Val de Loire pour l'utilisation du composteur
- utiliser le composteur sur le territoire de la Métropole et le laisser dans l'habitation en cas de départ du jardin
- répondre à un questionnaire ou une enquête organisée dans le cadre du suivi de l'opération.

Fait à

Le

**Signature précédée de la mention
« Lu et accepté »**